



Doc. 13270

03 juillet 2013

La catastrophe humanitaire à laquelle il faut s'attendre du fait de la vétusté du barrage de Sarsang dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Proposition de résolution

déposée par M. Elkhan SULEYMANOV et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le lac de barrage de Sarsang est le réservoir d'eau le plus élevé de l'Azerbaïdjan ; il se situe à 726 m d'altitude (le mur de barrage fait 125 m de haut et retient 560 millions de mètres cubes d'eau) et a été érigé sur la rivière Tartar en 1976. Il se trouve dans les territoires occupés par les forces militaires arméniennes, qui en ont actuellement le contrôle.

L'Assemblée parlementaire souligne la vétusté du barrage de Sarsang, due à l'absence d'entretien du fait de l'occupation, qui met en péril la vie des habitants des provinces non occupées situées à proximité, en Azerbaïdjan ; elle insiste sur le fait que de multiples risques de rupture font peser une grave menace sur la vie de 400 000 habitants dans sept provinces azerbaïdjanaises. L'Assemblée attire l'attention sur le fait qu'un accident pourrait entraîner des pertes humaines massives et une nouvelle crise humanitaire.

En conséquence, l'Assemblée condamne vivement l'interruption illégale, par l'Arménie, de l'approvisionnement en eau et des systèmes d'irrigation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, qui enfreint les principes fondamentaux du droit international, et considère que cet abus de pouvoir de la part de l'Arménie revêt un caractère inhumain.

L'Assemblée exhorte les forces militaires arméniennes à transférer aux autorités azerbaïdjanaises le contrôle illégal qu'elles exercent sur le lac de barrage et les systèmes d'irrigation, conformément aux résolutions internationales antérieures.

L'Assemblée devrait appeler la communauté internationale à prendre des mesures immédiates pour empêcher tout scénario de détournement militaire et pour se préparer à l'éventualité d'un accident ou d'une catastrophe naturelle qui provoquerait des pertes humaines massives.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

SULEYMANOV Elkhan, Azerbaïdjan, PPE/DC
ANTTILA Sirkka-Liisa, Finlande, ADLE
BARDINA PAU Josep Anton, Andorre, ADLE
BOCKEL Jean-Marie, France, PPE/DC
BOLDI Rossana, Italie, GDE
BONET PEROT Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
CARLINO Giuliana, Italie, ADLE
CONDE Agustín, Espagne, PPE/DC
CORSINI Paolo, Italie, SOC
DIŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, GDE
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GIRZYŃSKI Zbigniew, Pologne, NI
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
KAPETANOVIĆ Nermina, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
KAYATÜRK Burhan, Turquie, PPE/DC
MARIANI Thierry, France, PPE/DC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
MUSTAFA Fazil, Azerbaïdjan, ADLE
NESSA Pasquale, Italie, PPE/DC
NIKOLOSKI Aleksandar, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", PPE/DC
PALACIOS José Ignacio, Espagne, PPE/DC
PERNASKA Lajla, Albanie, PPE/DC
PHELAN John Paul, Irlande, PPE/DC
PREDĂ Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
PUCHE Gabino, Espagne, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
RZAYEV Rovshan, Azerbaïdjan, PPE/DC
SANÍN Luz Elena, Espagne, PPE/DC
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
SARO Giuseppe, Italie, PPE/DC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SKINNARI Jouko, Finlande, SOC
STOILOV Yanaki, Bulgarie, SOC
STUCCHI Giacomo, Italie, GDE
TOFANI Oreste, Italie, PPE/DC
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, GDE
TÜRKEŞ Ahmet Kutalmış, Turquie, GDE
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VITALI Luigi, Italie, PPE/DC
VOLONTÉ Luca, Italie, PPE/DC
ZBONIKOWSKI Łukasz, Pologne, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe